

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-huit, le 26 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 20 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 09 – POUVOIR : 3 – EXCUSE : 1

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

- 1° A approuvé le compte administratif 2017 qui donne les résultats suivants :
 - Résultats en fonctionnement : 128 669,13 €, soit avec le report antérieur de 76 941,52 €, la somme de 205 610,65 €.
 - Résultats en investissement : - 23 198,25 €, soit avec le report antérieur de 142 029,67 €, la somme de 118 831,42 €.Somme totale des deux sections fin 2017 : 324 442,07 €.
- 2° A approuvé le compte de gestion 2017 établi par M. le Trésorier Principal de Montbrison, qui est conforme au compte administratif communal.
- 3° A affecté la somme de 90.000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 2018.
- 4° A approuvé la nouvelle convention de mise à disposition du personnel communal à Loire Forez Agglomération pour le fonctionnement de la voirie communautaire à compter du 1er janvier 2018.
- 5° A donné son accord pour les travaux de voirie qui seront effectués aux lieux-dits « La Vue » et « Les Tourettes Basses » et a apporté un fonds de concours de 42.000 € à Loire Forez Agglomération.
- 6° N'a pas donné suite à la création d'une attribution de compensation d'investissement à Loire Forez Agglomération, notre commune n'ayant pas de charges d'investissement à transférer.
- 7° A pris connaissance de la nouvelle attribution de compensation provisoire à régler à Loire Forez Agglomération pour l'année 2018 pour la voirie.
- 8° N'a pas donné de suite favorable à la constitution d'un groupement de commande pour mise à disposition avec location d'une benne, et transfert de traitement des déchets non recyclables.
- 9° A donné son accord pour que le bureau d'études de Loire Forez Agglomération établisse un projet d'aménagement de la RD 107 « La Cotille ».
- 10° A donné son accord pour le règlement des travaux complémentaires de dissimulation GC Télécom effectués par le SIEL lors des travaux de voirie « Le Marais ».
- 11° A arrêté l'entreprise pour l'achat et l'installation d'un abribus au lieu-dit « Azieux ».
- 12° A sollicité une demande de fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération pour l'achat de l'abribus « Azieux ».
- 13° A approuvé le devis pour le changement du système d'alarme de la salle d'animation et les bâtiments sportifs.
- 14° A donné son accord pour l'achat d'un jeu complémentaire à installer dans l'aire de jeux actuelle, et a approuvé le devis correspondant.

- 15° A donné un avis défavorable pour un droit de passage de canalisations et diverses servitudes, demandés dans le domaine privé communal par un particulier désirant construire deux maisons jumelées au lieu-dit « Le Marais » - chemin de l'ancien canal.
- 16° A pris en compte la modification tarifaire de LA POSTE pour la remise commentée qui sera faite lors de la distribution des numéros d'immeubles/habitations aux Administrés.
- 17° A pris note de la demande faite par plusieurs familles concernant le moyen de règlement CESU pour notre service « garderie ». Ce dossier doit être revu ultérieurement.
- 18 A donné son accord pour le règlement à 100 % effectué par notre assurance dans le cadre du sinistre bris de glace du tracteur communal.
- 19° A approuvé les nouvelles conventions, contrats de location de la salle d'animation, des bancs, des tables et du podium pour les particuliers et associations.
- 20° a pris connaissance des points suivants :
- Journée rassemblement de véhicules anciens organisée par les étudiants BTS section technico-commercial en agrofournitures le dimanche 15 avril 2018 dans l'enceinte du Lycée Agricole.
 - L'APE a été retenue une 2ème fois pour une journée « PréAmbables » qui aura lieu en mai 2018.
 - Arrêt de l'activité « Camion Pizza Gino » le jeudi depuis fin janvier 2018.
 - Recherche de correspondant de Presse pour le journal « La Tribune-Le Progrès » depuis début février 2018.
 - Dates des réunions publiques organisées par Loire Forez Agglomération dans le cadre du PLUI (plan local d'urbanisme Intercommunal).
 - Curage de fossés – aux lieux-dits « Les Jacquets » et « Azieux ».
 - Cirque Piccolino les 16 et 17 avril 2018 place du monument aux morts.
 - Demande d'un particulier pour une vente au déballage à domicile les 2 et 3 juin 2018 au lieu-dit « La Cotille ».
 - Remerciements subvention par Alliance GV pour l'année 2017.
 - Travaux d'élagage sur ligne 63 kv Moingt-Sury- St-Just du 15/2/18 au 30/4/18.
 - Réunion publique THD42 le mardi 17 avril 2018 à 18h30 dans la salle d'animation à Précieux.
 - Problèmes d'électricité à l'Eglise – à voir
 - Discussion sur les taux communaux à appliquer pour 2018.
 - Voir travaux en cours sur le chemin rural près du lotissement « Bessenay ».
 - Prochaine réunion du Conseil Municipal le 6 avril 2018 pour procéder au vote du budget primitif 2018.

**Le Maire,
Monique REY**